



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 57148

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les méthodes d'évaluation d'un préjudice professionnel d'un agent titulaire dans la fonction publique ayant plus de vingt ans d'ancienneté dans son poste et qui perd de manière définitive son emploi par la faute d'un tiers. Il souhaite savoir sur quelle base légale et juridique ses préjudices professionnels et moraux peuvent-ils être précisément évalués.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57148

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 août 2009, page 7754

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)